

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 4 juillet 2024, sous la présidence de son 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.
Mr Dominique FOURCADE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 7 3

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

OBJET : COMMUNE – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC D'ESPAGNE.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal a adopté, par délibération N° 2023 / 028 du 5 avril 2023, le principe de la création d'AP/CP pour les opérations de travaux liés à l'aménagement du cœur de ville.

Une seconde AP/CP a été adoptée par la délibération N° 2023 9 4 du 28 septembre 2023 pour les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne.

Une actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement a été adoptée par délibération N° 2024 4 16 le 5 avril 2024 pour les opérations de travaux du cœur de ville et du Parc d'Espagne.



À l'issue du premier semestre des travaux, des ajustements apparaissent nécessaires. Les aléas de chantier, des lots pour l'heure non attribués et autres travaux supplémentaires entraînent une hausse des budgets affectés à ces opérations. Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement, afin de s'adapter à l'avancée des projets et aux facturations des travaux faits.

Ainsi, il est proposé les actualisations ci-dessous des crédits de paiement.

Le démarrage des travaux d'aménagement du cœur de ville a été retardé. Un planning de travaux concentré sur l'année 2024 et le premier semestre 2025 permettra une livraison à l'été 2025. Par ailleurs, l'enveloppe globale est revue à la hausse pour intégrer de nouveaux éléments chiffrés et des actualisations de prix. L'AP est portée à 3 780 000 € et les CP seront répartis de la manière suivante :

Opération	AP	CP			
		2023	2024	2025	2026
Aménagement cœur de ville	3 780 000 €	327 760,12 €	2 690 388,40 €	761 851,48 €	0 €

Les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne entamés à l'hiver 2024 ont permis la livraison des tennis et du padel pour la saison estivale 2024. Les travaux reprendront à l'automne 2024 sur la piscine et les vestiaires des tennis, puis se poursuivront sur le premier semestre 2025. Les marchés ne sont pas encore tous attribués, ce qui incite à revoir quelque peu à la hausse les montants estimés. La nouvelle enveloppe de l'AP est portée à 1 810 000 €. La répartition des crédits de paiement est modifiée de la manière suivante :

Opération	AP	CP		
		2023	2024	2025
Réaménagement du Parc d'Espagne	1 810 000 €	0 €	1 210 000 €	600 000 €

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire demande au conseil municipal d'approuver l'actualisation des crédits de paiement et de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement et de l'autorisation de programme ci-dessus détaillée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 juillet 2024

L'Adjoint au Maire
Alain PIBOULEAU

La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS MARTIN



